

**S.I.R.C**  
**Syndicat Intercommunal de Restauration Collective**  
**La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet**

---

**DELIBERATION N°5 DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023**

Le six décembre deux mille vingt-deux à huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, Mme Martine DE SANTIS, Mme Hélène DELSANTO, Mme Laurence HOLLIGER, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : néant

Absents excusés : M. André BAULON, Mme Cécile GOMEZ, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	7
---------------------	----	---------------------------------	---

Monsieur Le Président informe les membres du Comité Syndical que le budget primitif 2023 est établi selon la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Monsieur Le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2023.

Oùï les explications du Président,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'adopter le Budget Primitif de l'année 2023 annexé à la présente délibération et accompagné de la note explicative, et équilibré comme suit :

- En section de fonctionnement :	Dépenses :	3 831 671, 88 €
	Recettes :	3 831 671,88 €
- En section d'investissement :	Dépenses :	122 570,05 €
	Recettes :	122 570,05 €

Adopté à l'unanimité

POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 6 décembre 2022  
Le Président du S.I.R.C  
Alain FUMAZ